

Retour sur le Conseil Social et Economique du 31 aout 2021

À l'ordre du jour du CSE d'Août

- ✓ Charte informatique
- ✓ Actualités : les bonnes et mauvaises nouvelles
- ✓ La réforme du DUERP
- ✓ Expertise « Risque grave »
- ✓ Effectifs : ça manque de référence



Charte informatique : appelons un chat, un chat

Pas de changement majeur, mais les points sur les 'i' concernant les règles d'utilisation des services Internet. Un rappel et des précisions sur ce qui est toléré et ce qui est interdit

Toléré : 'Un usage occasionnel d'Internet pour un motif personnel à l'exception de l'usage à des fins commerciales personnelles'. Ceci notamment pour permettre aux salariés de ne pas s'équiper d'un ordinateur personnel pour un usage occasionnel.
La direction pense à la sobriété numérique et l'économie de ressources, cela profite à tous !

Limité ou prohibé même en dehors du travail : 'Les contenus consultés ne doivent pas être contraires à l'ordre public et ne doivent pas mettre en cause l'intérêt ni la réputation de l'ADEME'. Cela semble évident, mais c'est bien de le rappeler ! Et de donner des exemples : 'contenus pornographiques, pédophiles, révisionnistes, à propagande terroriste, incitant à la haine raciale et tout site et application pouvant comporter un risque pour la sécurité du système d'information ou pouvant engager pénalement ou financièrement l'ADEME'. Voilà, c'est dit !

Le CSE a voté « Pour » à l'unanimité

Actualités : les bonnes et les mauvaises nouvelles. On commence par quoi ?

Les bonnes, mon commandant !

Plan de relance : « on passe de l'autre côté de la montagne », c'est-à-dire que les négociations sur les modalités sont closes et que les dispositifs battent leur plein. Bien que les indicateurs ne révèlent qu'environ 30% d'EJ sur le plan de relance, les projets ont été identifiés pour engager quasiment 100% en fin d'année, avec possibilité de report marginaux sur 2022. Bravo aux équipes !

Nouvelles positives attendues sur l'évolution du schéma d'emploi de l'ADEME

dans le PLF 2022: espoir d'une diminution de la baisse des emplois à l'ADEME, mais pas d'échéances pour des chiffres précis. Pour mémoire 16 ETP devaient être rendus en 2022. En octobre, la ministre Barbara Pompili a finalement annoncé + 9 ETP pour l'ADEME



Et les moins bonnes maintenant (on ne dit pas mauvaises, non non)

Situation sanitaire : la direction fait monter la pression. Nous avons tou.te.s reçu.e.s le flash ADEME du président du 27 août : « COVID-19 : directives internes rentrée 2021 ». L'avenant télétravail nous permet d'aborder le 4^{ème} trimestre avec beaucoup de souplesse. Tant que la crise sanitaire reste tendue, la direction va essayer de limiter l'imposition de présence par les hiérarchiques à 3 jours par semaine. Il n'y a pas obligation à vaccination néanmoins le ou la salarié.e doit pouvoir présenter son passe sanitaire pour travailler à l'extérieur si c'est nécessaire (du fait d'une restauration par exemple).

Ce flash du 27 août a posé beaucoup d'interrogations. Le Sne demande des clarifications pour bien positionner le débat, par exemple :

- Les journées au vert ou autres événements internes ne sont pas forcément concernées, sauf si le lieu d'accueil ou de restauration l'exige. Dans ce cas, le ou la salarié.e peut-il ne pas participer ?

-> la direction rappelle que ce n'est pas une option, sauf si le ou la salarié.e est en congé/RTT.

Si cela ne concerne que le déjeuner, reste-t-il l'option du sandwich consommé à l'extérieur ?

- Qui va contrôler ? si c'est quelqu'un à l'ADEME, il faut que le processus de contrôle soit précisé. Le Sne demande que cela soit discuté en amont au CSE. Qui est une 'personne habilitée' à vérifier les passes sanitaires ?



→ La direction précise qu'elle s'inscrit dans le cadre légal. L'ADEME elle-même n'a pas à contrôler de passe sanitaire, *merci donc aux managers de ne pas être plus royaliste que le roi*. Mais il peut arriver que les lieux où se passe l'évènement fassent ce contrôle. *Il sera aussi rappelé aux managers qu'ils n'ont pas à demander le passe sanitaire à leurs équipes, et encore moins leur demander si les salariés sont vaccinés.*

→ La direction est d'accord pour en discuter dans les prochains CSE. Des sujets précis pourront être posés, comme le remboursement des tests pour le passe sanitaire. Et nous sommes prévenus : Si l'ADEME a la possibilité de mettre en place le passe obligatoire, elle le fera (mais ce sera discuté en CSE bien sûr !)

→ La direction justifie ce flash, qui a pu choquer, par le souhait de permettre au travail collectif de reprendre à cette rentrée.

→ En réaction, les élu.e.s Sne/CGT ont rédigé une déclaration : [Passé Sanitaire](https://www.cse-ademe.fr/) (<https://www.cse-ademe.fr/> Vie du CSE – Avis/Décisions)

Qualité de l'air : mauvaise nouvelle pour la France, mais à l'ADEME malheur est bon ?

L'ADEME récupère 3,3 M€ à gérer au titre du « contentieux qualité de l'air » de la France. L'ADEME a demandé que cette somme soit utilisée pour financer des postes principalement en animation. En contrats précaires ? Encore une fois, nous attendons la décision du ministère.

→ Mais vigilance ! il ne faut pas que la Direction du Budget en profite pour diminuer le budget accordé par ailleurs à l'ADEME.

Cellules mutualisées de paiement : les DR constatent des retards importants de paiement, mettant à mal les bénéficiaires de nos aides. L'inquiétude a bien été remontée par la direction à la DAF.

→ 'Ne tirons pas sur l'ambulance', nous dit la direction. La mise en place est récente, et il y a une montée en compétence des cellules. 74% des paiements seraient réalisés en moins de 60 jours, ce qui est très proche de l'objectif de 75%.

Le Sne relaye le constat de terrain de délais bien plus élevés. En fait, il s'avère que les 60 jours sont comptés à partir du constat, par la cellule mutualisée, d'une demande de paiement COMPLETE. Le Sne demande que le délai de paiement réel soit comptabilisé, incluant la durée d'examen par la cellule mutualisée.

Enfin **la saga de la loi 3DS**, saison 1, épisode 2 ou 3, on se sait plus : La direction a toujours été claire : **cela met l'ADEME en péril**. Si la loi 3DS passe, nous devons revoir nos règles de fonctionnement en terme budgétaire : centraliser les budgets pour ne pas perdre trop de budget en région. On attend les débats à l'assemblée nationale. « Les rapporteurs du texte ont été très à l'écoute des préfets ». Cela ne présage rien de bon, mais nous pouvons toujours espérer un rebondissement (merci les scénaristes !)

La réforme du DUERP : faut qu'ça serve

Le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) sera mis à jour progressivement, jusqu'en 2023. Le télétravail intensif est pris en compte dans les risques, mais la direction met en œuvre les mesures pour diminuer le risque. Si si, tout cela sera inscrit dans le DUERP, justement. Ouf, nous voilà rassurés !

→ **Le Sne félicite la mise en œuvre de cette réforme du DUERP**, mais il faudra que l'outil serve, notamment en ce moment où les Risques Psycho-Sociaux (RPS) sont élevés. Ce document doit être actif et fonctionnel. Il faut que les personnes en charge sur site soient formées et que du temps soit prévu pour le suivre, ce qui n'est pas le cas actuellement, la direction le reconnaît.

Enquête sur les conditions de travail : les élu.e.s demandent une «Expertise Risque grave»

Rappel de l'épisode précédent : le 6 juillet les élu.e.s du CSE ont alerté la direction, suite à l'enquête sur les conditions de travail menée par le CSE, sur « **l'existence à l'ADEME d'un risque grave identifié, avéré, objectif et actuel**, lié notamment à l'introduction de nouvelles technologies ou de projets importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, et à une surcharge de travail dans le contexte d'un sous-effectif interne et d'un accroissement des missions ».

Les élu.e.s demandaient que la direction présente et détaille lors de la réunion du CSE d'août les mesures qu'elle envisage de mettre en œuvre et indiquaient que **faute de mesures appropriées** le CSE devrait envisager de faire appel à une « expertise risque grave », qui analyserait la situation et identifierait les leviers dont dispose l'ADEME **pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques professionnels** auxquels sont exposés les salarié.e.s.

Au CSE d'août donc, les élu.e.s attendaient une réponse écrite... qui n'est venue qu'après la réunion. Sur le moment, nous avons eu droit à une réponse orale, qui n'a pas été rassurante puisque la direction semble ne pas avoir pris la mesure du risque, et n'a proposé aucune mesure concrète, à part le conseil fait aux salariés de « revoir les objectifs avec les managers ». Concernant les chantiers, pas question de revenir dessus. La machine est lancée, impossible de l'arrêter.

→ « il faut tenir le cap » nous dit le capitaine : Même si une partie des salarié.e.s va dans le mur ?



La décision de missionner une « expertise risque grave » a donc été prise à l'unanimité par les élu.e.s du CSE. La direction a indiqué qu'elle jouera le jeu. Une enquête sera faite sur plusieurs dizaines de salarié.e.s.

Effectifs : ça manque de référence

Les chiffres des effectifs réels sont présentés, mais il manque un truc : ah oui, l'information qu'on avait avant, et qu'on n'a plus, du coup... bon sang, c'était quoi déjà ? c'est ça, **le chiffre des effectifs de référence**, face au chiffre des effectifs réels, par direction. Comment on fait pour comparer sans ça ?

Vous connaissez la blague : quelle est la différence entre un pigeon ?

Absurde, non ? Les élu.e.s du CSE les ont demandés à plusieurs reprises, pourtant. Et nous les avons il n'y a pas si longtemps. Pourquoi cette omission alors que les données existent ? La direction se noie dans des explications : ça prendrait trop de temps, ça serait source de polémique, heu...

➔ Les élu.e.s tiennent le cap et réitèrent la demande : espérons que la direction les entende enfin.

ET LE Sne DANS TOUT ÇA ?

LOIN DE NOUS L'IDÉE DE DEVENIR LES OISEAUX DE MAUVAISE AUGURE DE LA DIRECTION. NOS MARGES DE MANŒUVRES SONT RESTREINTES ET NOS AVIS NE SONT, POUR LA PLUPART, QUE CONSULTATIFS.

POUR ALLER PLUS LOIN, SACHEZ QUE NOUS AVONS BESOIN DE VOS TÉMOIGNAGES ET RETOURS D'EXPÉRIENCE SUR VOTRE PROPRE SITUATION. POUR ACTIVER UN DROIT D'ALERTE, POUR LA MISE EN VIGILANCE SUR DES RISQUES GRAVES...

NOS POSSIBILITÉS D'ACTION ET DE SIGNALEMENT SERONT DÉTERMINANTES SI VOUS NOUS FAITES REMONTER VOS GRANDES DIFFICULTÉS. LA CONFIDENTIALITÉ EST GARANTIE POUR CHACUN.E D'ENTRE VOUS.

Adhérez au Sne-FSU

Adhérer à un syndicat c'est participer à des choix collectifs importants.
Le Sne travaille de façon collégiale, démocratique et transparente.
Rejoignez-nous si vous voulez que votre voix soit entendue et qu'elle compte.